

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

---

20 JUILLET 2010

---

## **PROPOSITION DE RÉOLUTION**

**visant à la création d'un réseau public de mutualisation et d'intégration  
des technologies d'information et de communication**

déposée par

Mme Kapompolé et Consorts

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## visant à la création d'un réseau public de mutualisation et d'intégration des technologies d'information et de communication

Le Parlement wallon,

Considérant qu'«Échanger et créer ensemble, au service du citoyen» est un bien précieux, et que le Parlement wallon ne peut estimer que cette expression ne doit pas rester au rang du vœu pieux mais doit devenir une réalité citoyenne;

Affirmant qu'il est nécessaire de promouvoir la création d'un réseau de développement intégré et collaboratif des initiatives en matière d'informatique sur un axe transversal Wallonie-Bruxelles;

Considérant que depuis plusieurs années, on assiste à un nombre important d'initiatives dans le domaine du développement des produits et services informatiques;

Que ces différentes initiatives témoignent d'un intérêt croissant du secteur, et sont porteuses de dynamisme pour la modernisation du secteur public;

Constatant cependant que cette modernisation est freinée par plusieurs facteurs dont notamment :

- une dispersion des moyens humains et financiers;
- un manque de coordination et de dialogue à l'échelle régionale ou nationale ou supranationale qui aboutit à des initiatives redondantes voire concurrentes, ayant pour conséquence une perte d'efficacité;
- un manque de communication entre les projets ayant pour effet d'affaiblir le potentiel de synergies, de partage d'expériences et de savoir;

Soulignant que l'un des objectifs premiers de ce projet est d'instaurer des synergies, la mise en place d'un tel réseau public de mutualisation constitue donc un outil au service de cette dynamique;

Que l'objectif global que le Parlement entend poursuivre est la mise en place d'un réseau permettant l'échange d'expériences et de savoirs sous forme d'un réseau d'intelligence collective;

Estimant que les moyens mis en place pour atteindre cet ambitieux projet seront de deux ordres: les ressources partagées entre les participants au réseau, d'une part, et un réseau organisé de développement mutualisé, d'autre part;

Considérant qu'il convient d'organiser cette mutualisation comme suit :

- 1) Un Comité de direction du réseau MITIC dont la fonction est de définir la politique de gestion et le développement du réseau;
- 2) Un secrétariat permanent du réseau, ayant pour fonction l'animation du réseau MITIC (web, organisa-

tion, coordination), dont son action vise notamment à rechercher et proposer aux membres du réseau des synergies et des économies d'échelle;

- 3) Une structure de développement – GIEI MITIC – dont les missions sont de veiller à l'intégration technique des solutions mutualisées, de développer de nouvelles solutions, de conseils techniques et de bonnes pratiques;
- 4) Les membres du réseau

Tout acteur public (ou para-public) est convié à participer au réseau de collaboration ou d'échange dans une optique de transversalité des matières.

L'objectif est de fédérer et renforcer les politiques des acteurs en Région wallonne, en Communauté française, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté germanophone.

Des partenariats privés peuvent également être envisagés à condition qu'ils répondent à l'esprit de mutualisation du réseau MITIC.

Des collaborations avec les universités sont aussi envisageables;

- 5) Les ateliers

Considérant que l'action sur le terrain s'avère primordiale, il échet de concevoir des ateliers décentralisés par région ou organisés par thématique :

### *a) Ateliers MITIC décentralisés par Région*

L'idée est de rassembler les pouvoirs locaux pour les amener à un échange d'expériences propice à l'élaboration de synergies et d'entraide dans le domaine des TIC.

### *b) Ateliers MITIC thématiques*

L'objectif est de réunir les différents acteurs et partenaires sur une thématique particulière et ciblée.

Considérant enfin que les éléments nécessaires à la création de ce réseau de mutualité sont peu coûteux dès lors que beaucoup d'éléments sont d'ores et déjà repris dans la pratique quotidienne de l'information, il convient simplement d'organiser le réseau existant;

Demande au Gouvernement

- 1° de créer un comité de gestion du réseau MITIC, composé des représentants du réseau et chargé de définir la politique de gestion et de développement du réseau;

2° de créer un secrétariat du réseau chargé de l'animation du réseau MITIC, notamment grâce à un site web interactif, de l'organisation et de la coordination;

Ce secrétariat aura pour compétence :

- a) d'encourager et soutenir la création d'ateliers MITIC travaillant en mode décentralisé ou par thématique;
- b) de promouvoir la co-crédation en ródseau dans le domaine des TIC;
- c) de rechercher et proposer aux membres du ródseau MITIC des synergies et des éconómies d'échelle;
- d) de proposer des stratégies de mutualisation TIC;
- e) de rechercher et proposer l'intégration des projets et initiatives TIC;

f) d'organiser des événements centrés sur la mutualisation.

3° de créer et organiser de façon décentralisée des ateliers MITIC, afin de finaliser une action de terrain;

4° de veiller à une décentralisation régionale mais aussi thématique des ateliers, par la création, notamment, d'un atelier MITIC E-COMPTES, veillant à la mutualisation et à l'aide partagée dans la gestion, et d'un atelier MITIC E-TOURISME, veillant à mutualiser les techniques web pour promouvoir le tourisme.

J. KAPOMPOLÉ

CH. COLLIGNON

I. SIMONIS